

PETITS RAPPELS DE CIVISME

BRUITS DE VOISINAGE :

Les travaux domestiques bruyants et le jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h30 - 19h30
- le samedi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00
- le dimanche et les jours fériés : 10h00 - 12h00

Merci de bien vouloir respecter ces horaires pour la tranquillité de tous.

L'arrêté de Monsieur le Préfet du Lot portant réglementation des bruits de voisinage (dans son intégralité) peut être consulté en mairie ainsi que sur le site de la Préfecture du lot :

http://www.lot.gouv.fr/IMG/pdf/AP_Bruit_46_du_02-12-2009-1.pdf

DECHETS : <https://www.syded-lot.fr/dechets/bien-jeter/mes-consignes-de-tri>

Colonnes pour verre (place du Gué d'Aubiac) : emballages en verre : uniquement les bouteilles, pots et bocaux vides sans bouchon ni couvercle - les contenants (cagette, carton, sac... ne doivent pas être laissés sur place)

Bacs verts : déchets recyclables **UNIQUEMENT** et **DEPOSES EN VRAC**

Bacs marrons : déchets ménagers **UNIQUEMENT** et **DEPOSES DANS DES SACS FERMES**

Si un bac est plein, d'autres sont à votre disposition sur la commune

Borne à textiles (Place de la mairie) : chaussures, vêtements, linge de maison, maroquinerie

Déchetterie : déchets volumineux (électroménager, meubles...) ou toxiques - Textile, vaisselle, cartouches d'encre, pneus...

Benne pour dépôt ferraille (atelier municipal de Bardot)

Pensez au **compost** pour les déchets de cuisine et de jardin : des composteurs sont en vente auprès du SYDED.

Pour la salubrité publique, merci de respecter ces consignes